

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC PONT A MOUSSON, 6 PLACE DUROC 54700 PONT A MOUSSON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

MALEK AKIM, représentant de la société A Malek S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe ANCY SUR MOSELLE 1 ROUTE DE NOVEANT ANCY SUR MOSELLE 57130 ANCY DORNOT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MALEK AKIM	1 000	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30087 33617 00021450701 15

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 mai 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

SIMEONI Philippe
Directeur d'Agence
0383821122

JST14

Malek
lu et approuvé

